Conditions générales applicables au paiement fractionné

Si vous choisissez d'acheter votre ou vos billets au moyen d'un plan de paiement fractionné, vous acceptez les conditions générales suivantes (les « Conditions générales »). Celles-ci régissent la relation entre vous et AXS France SAS et s'ajoutent aux autres conditions générales que vous acceptez lors de votre achat :

1. **Montants à payer**
 - Si vous achetez votre ou vos billets au moyen d'un paiement fractionné, vous vous engagez à régler leur prix intégral ainsi que tous les autres frais applicables à votre achat indiqués lors de la validation de la commande (le « Prix total »).
 - Le Prix total sera réparti en 4 échéances de 25% (chacune étant désignée ci-après par le terme « Echéance »). Le montant et la date de chaque Echéance seront indiqués lors de la validation de la commande. Vous pouvez également consulter ces informations dans votre compte.
 - Vous ne deviendrez propriétaire de votre ou vos billets qu'une fois toutes les Echéances réglées.

2. **Modalités de paiement**
 - La première Echéance sera due lors de la validation de votre commande. Les 3 Echéances suivantes seront dues à intervalles réguliers au début de chaque mois et jusqu'au paiement complet du Prix total.
 - Vous nous autorisez par les présentes à débiter la carte que vous nous fournissez (ou toute autre carte que vous pourriez nous fournir ultérieurement) du montant de chaque Echéances.
 - Vous acceptez que nous puissions arrondir le montant de chaque Echéance à la hausse ou à la baisse de € 0,01, la dernière Echéance étant ajustée afin que la somme versée corresponde au Prix total.
 - En cas d'échec du paiement d'une Echéance, votre banque pourrait vous facturer des frais (nous n'en sommes pas responsables).
 - En cas d'erreur de notre part, vous acceptez que nous puissions la corriger en créditant ou en débitant votre carte.
 - Les paiements sont prélevés en Euros. Votre banque pourrait donc appliquer un taux de change si vous utilisez une autre devise.
 - Vous pouvez à tout moment régler le solde restant dû depuis votre compte AXS, en sélectionnant l'option « Effectuer un paiement » associé à votre commande en paiement fractionné. Si vous avez besoin d'aide, veuillez contacter notre service d'assistance ici : Assistance AXS FR

3. **Conséquences d'un défaut ou d'un échec de paiement**
 - En cas de l'échec du paiement d'une Echéance, nous réessaierons tous les deux jours (jusqu'à deux tentatives).
 - Bien que nous puissions vous envoyer des rappels à titre de courtoisie en cas d'échec du paiement d'une Echéance, il vous incombe de vous assurer que chaque Echéance est effectivement réglée.

- Si le paiement de chaque Echéance n'est toujours pas effectué après la deuxième tentative, nous vous contacterons afin de vous rappeler qu'une Echéance est due. Si l'Echéance due n'est pas payée dans le délai communiqué, votre commande sera annulée, vous perdrez votre ou vos billets et pourrez prétendre à un remboursement d'une somme équivalente aux Echéances déjà payées.

4. Réception de vos billets

- Une fois toutes les Echéances réglées, votre ou vos billets vous seront envoyés par e-mail ou seront disponibles dans votre compte AXS Mobile ID ou dans l'application propre à l'événement, selon les indications figurant dans votre confirmation de commande.

5. Dispositions juridiques

- Les présentes Conditions générales sont régies par le droit français.
- Les présentes Conditions générales constituent l'intégralité de l'accord entre nous et ne peuvent être modifiées que par un écrit signé par les deux parties.